



# Avis public

## AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1538

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement 1538 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 septembre 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 6 septembre 2024

Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques